

soin généreux de soulager l'humanité souffrante , ou d'écarter les fléaux qui la frappent. Tout projet quelconque , dirigé par de telles vues , est donc toujours honorable pour son auteur ; et puisque nous n'avons encore découvert que des moyens insuffisants pour prévenir les malheurs effroyables de l'incendie , on verra sans doute avec intérêt ceux que propose le citoyen Férard (1) pour arrêter les ravages. Le citoyen Muguet en a fait un rapport très-favorable , au comité central , des trente-un clubs de la ville de Lyon , au nom des trois commissaires chargés , conjointement avec lui , d'examiner cette machine composée de deux pièces principales , savoir :

1^o D'une suite d'échelles de la longueur de dix pieds chacune , qui se joignent avec la plus grande célérité , l'une au bout de l'autre , par le moyen d'une forte poulie fixée dans leur partie supérieure.

2^o D'un sac d'environ cent à cent-vingt pieds sur douze à quinze de circonférence , ouvert dans toute sa longueur par une échelle de corde , en forme de lacet , et à son extrémité par un cercle de fer arrangé de façon qu'il peut , au moyen de cette même échelle , s'accrocher solidement à quelque croisée que ce soit , et laisser la facilité d'y jeter les meubles les plus précieux , même des glaces , et jusqu'à un *couloir* garni de sa vaisselle , sans qu'aucune pièce se brise. Trois personnes qui se tiennent embrassées peuvent également se glisser dans ce sac. De sorte qu'en moins de *cinq minutes* , il est facile de sauver d'un appartement embrasé , une trentaine de personnes , sans qu'elles aient à redouter le moindre accident.

Cette machine , quoique simple , est composée d'une infinité de pièces de serrurerie et de menuiserie , dont les détails n'ajouteraient rien à l'idée des avantages qu'elle présente.

Le citoyen Férard a eu la modestie de déclarer qu'il n'en est point l'inventeur , et qu'elle est déjà connue à Londres et à Genève ; mais il a exposé divers moyens d'en multiplier les avantages.

Les Commissaires ont été tellement convaincus que l'usage de cette machine ne serait nullement dangereux , qu'ils offrent d'en fournir la preuve quand la Société le désirera , et de se faire descendre dans le sac mis à la hauteur d'un quatrième étage.

Le calcul des frais que coûterait son exécution est porté à deux mille livres , dont les Commissaires invitent la Société des Jacobins à faire les avances , persuadés que cette somme serait remboursée par les Corps administratifs , lorsque l'utilité d'une aussi précieuse machine aurait été démontrée par des essais faits en leur présence.

(1) De la section de rue Belle-Cordière.